Cartigny

Séance du Conseil municipal du 12 octobre 2026
PROCÈS-VERBAL

Présent-e-s :	S. Barthassat Fleury, F. Baudet, G. Bron Schwartz, L. Cocquio, A. Cogne, M. Cogne-Balli, S. Gisler, M. Goepfert, J. Leresche, M. Pelz, A. Roduit
Assistent :	N. Pontinelli, Maire D. Bolle de Paoli, Conseillère administrative P. Bavarel, Conseiller administratif M. Rodriguez, Secrétaire du Conseil municipal
Excusé-e-s :	M. Comtat, M. Meyer
Procès-verbal :	F. Arfaras

Le président, Monsieur Axel Roduit, ouvre la séance à 20h00.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 septembre 2026

Le procès-verbal de la séance du 14 septembre 2026 est approuvé par 9 oui et 1 abstention.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

Le Président remercie le Conseil administratif pour l'organisation du week-end passé à Bâle, ainsi que toutes les autres personnes impliquées dans l'organisation.

Il n'y a pas d'autre communication.

3. Communications du Conseil administratif

Dicastère des routes

Une séance de commission des routes a eu lieu le 5 octobre dernier. M. Pontinelli souhaite en faire ressortir quelques points

Travaux PGEE 1 et 2 rue des Trois-Fontaines Nord et chemin des Prés-de-Bonne

La direction des travaux a édité un nouveau planning des travaux qui a été présenté à la commune. Un tout-ménage a été distribué à ce sujet.

A partir du 19 octobre prochain, la rue des Trois-Fontaines Nord sera fermée à la circulation motorisée (mais restera accessible aux piétons et aux vélos), et ce jusqu'en juin 2027. L'accès motorisé s'effectuera par la rue du Trabli et la rue du Temple.

Au mois de novembre, le chemin des Prés-de-Bonne sera également interdit à la circulation motorisée pour une période de trois semaines. Les riverains qui n'auront plus accès à leur parking privé pourront utiliser le parking provisoire réalisé spécialement pour eux à l'esplanade du 1er août au chemin des Roches.

La commission des routes a demandé au Conseil administratif d'avoir une attention particulière durant la fermeture concernant la levée des déchets, la possible surcharge de circulation sur le chemin des Roches et la surveillance de l'utilisation du parking provisoire par les ayants droit. Une communication spécifique via le groupe WhatsApp sera mise en place pour les habitants concernés.

Les autres projets et travaux en cours avancent bien.

Restauration des fontaines

Les travaux de la fontaine de la poste pour le remplacement de la chèvre débuteront le 19 octobre 2026 et dureront jusqu'à la fin du mois. Un système pour économiser l'eau sera également installé permettant l'arrêt de l'écoulement continu durant la nuit. Il sera tout de même possible de l'activer via un bouton pressoir.

Suite à la réhabilitation de la fontaine de la poste, la chèvre de la fontaine de la Petite-Grave sera également remplacée et un des bassins sera refait ultérieurement en pierre au moment du réaménagement du secteur.

Chemin Paul-Mathey

L'inauguration du chemin aura lieu le 19 novembre prochain. Cette appellation rend hommage à Paul-Albert Mathey (peintre neuchâtelois) qui a marqué la vie artistique de Cartigny. À l'issue de l'inauguration du chemin, un vernissage d'une exposition qui lui est consacrée se tiendra à la Marie de Cartigny. Un tout ménage sera distribué avec les informations en ce sens.

Ledit chemin se situe sur la route Moulin-de-la-Ratte au niveau du chemin du Marais. Il s'agit d'un petit chemin sans issue qui va en direction du Moulin-de-Vert, avec des parcelles privées et des habitations construites hors zone à bâtir.

Secteur Vorpillaz

Pontinelli informe que la prochaine commission conjointe des routes et agriculture, environnement et aménagements aura lieu le lundi 2 novembre 2026. Cette séance sera dédiée au secteur Vorpillaz. La commission des routes du 27 octobre 2026 est annulée.

Dicastère social

Mme Bolle de Paoli indique que le rapport de la commission sociale est à disposition sur CMNet.

Elle ajoute que le repas des aînés aura lieu le samedi 14 novembre prochain dès 11h30 sur le thème « une touche de brillance ». Elle fait circuler une feuille pour inscription.

Bâtiments

Nouvelle école

Le cahier des charges pour mandater un architecte et/ou ingénieur afin de revoir l'enveloppe du bâtiment a été finalisé. Pour mémoire, le lauréat devra étudier et réaliser un avant-projet afin de traiter les problèmes structurels concernant l'étanchéité mais également l'isolation thermique pour réduire les températures en cas de fortes chaleurs. Les invitations pour un appel d'offres seront lancées prochainement.

Ancienne école

Le Conseil administratif a repris les études déjà demandées à l'époque, les travaux vont devoir être priorisés. Ces travaux se feront sur plusieurs années. Conjointement aux travaux sur les bâtiments, à savoir l'école et l'ancienne école, un mandat d'études parallèles (MEP) pour le réaménagement des espaces extérieurs entre la poste et la nouvelle école sera lancé.

Café de Cartigny

Les études avancent selon le planning et il est à souligner que le Conseil administratif fait entièrement confiance au bureau d'architectes désigné au vu de la qualité de son travail.

Exposition chemin Paul-Mathey

La commission de la culture et la commission des routes travaillent ensemble pour l'inauguration du chemin Paul-Mathey et l'exposition à la Mairie, pour laquelle les œuvres ont été soigneusement sélectionnées.

Course pédestre à Cartigny

M. Barthelémy Monnier avance bien dans la mise en place d'une course pédestre à Cartigny et voit les obstacles s'écarter les uns après les autres. Cet évènement pourrait se faire en 2027 ou 2028.

Il n'y a pas de question, ni remarque.

4. Délibération relative à la délégation de compétences au Conseil administratif pour la passation d'actes authentiques conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes

Le Président passe au vote l'entrée en matière de la délibération relative à la délégation de compétences au Conseil administratif pour la passation d'actes authentiques conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes qui est approuvée à l'unanimité par 10 oui.

Le président passe la parole à M. Rodriguez qui explique qu'il s'agit d'une manière de faire usuelle dans les administrations communales. Cette délégation octroyée au Conseil administratif lui permet de passer des actes authentiques devant notaire, notamment des cessions ou tout autre mutation parcellaire qui ne sont pas liées à un investissement. Pour ces derniers, l'autorisation sera intégrée à une délibération.

Cela peut également concerner un échange de parcelles entre canton et commune ou entre privé et commune.

M. Cogne demande s'il y a une forte hausse du nombre d'actes notariés qu'actuellement, ce qui justifierait de voter cette délibération aujourd'hui. M. Rodriguez répond qu'il y a deux cas particuliers en ce moment à la rue du Trabli. Généralement, il y en a très peu durant une législature, mais le Conseil administratif doit toujours en informer le Conseil municipal.

M. Bron Schwarz demande si c'est le même régime pour les privés. Il souligne qu'il est important que le Conseil municipal soit mis au courant afin de protéger tout le monde. M. Rodriguez répète que c'est de toutes façons toujours le cas.

M. Bron Schwarz demande à quoi cela sert. Le président répond que cela évite qu'il y ait besoin de plusieurs déplacements pour les signatures sur les actes notariés. M. Rodriguez précise qu'il faut obligatoirement une double signature au niveau du Conseil administratif.

M. Leresche relève que, lors de la précédente législature, une telle délibération avait déjà été votée. Il demande si cette décision peut être révoquée. M. Rodriguez répond que le Conseil municipal a plusieurs droits d'initiative : la motion, la résolution, et la délibération. Le Conseil municipal pourrait voter une délibération ultérieurement annulant celle qui vous est présentée ce jour.

M. Bavarel reprend la délibération concernée et précise qu'une discussion aura de toute façon lieu devant le Conseil municipal avant toute signature. De plus, cela ne concerne pas un engagement financier.

Il n'y a pas d'autre prise de parole.

Le Président passe au vote la délibération relative à la délégation de compétences au Conseil administratif pour la passation d'actes authentiques conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes qui est approuvée à l'unanimité par 11 oui.

Vu l'intérêt pour la commune de pouvoir être représentée par le Maire pour la signature de certains actes authentiques limitativement prévus à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes afin d'éviter de surcharger le Conseil municipal avec des délibérations sur des objets qui ont déjà fait l'objet de discussion par-devant le Conseil municipal et qui ne nécessitent pas l'ouverture d'un crédit spécifique,

Vu la teneur de l'article 30, alinéa 1, lettre k, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril
1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

D E C I D E

À la majorité simple

Par 11 oui, 0 non, 0 abstention

1. De charger le Conseil administratif de passer les actes authentiques, concernant :

    a) les cessions au domaine public communal des terrains et hors-ligne provenant de propriétés voisines ;

b) les échanges et aliénations de parcelles nécessités par des corrections d'alignement ;

c) les constitutions de servitudes et autres droits réels au profit de la commune ainsi que les radiations de charges grevant les immeubles de celle-ci ;

d) les constitutions de servitudes et autres droits réels à la charge de la commune et au profit de l'Etat de Genève, d'une autre commune et des régies publiques cantonales ;

e) les changements d'assiettes de voies publiques communales,

à condition que les opérations visées sous lettres a), b), c), d) et e) résultent de plans adoptés par les autorités compétentes et n'impliquent comme prestations, à la charge de la commune, que des dépenses prélevées sur les crédits budgétaires ou d'engagement.

2. Cette délibération est valable jusqu'à la fin de la législature 2025-2030.

5. Rapports de commissions

Rapport de la commission affaires sociales, scolaires et jeunesse

M. Bron Schwarz résume le rapport de la séance de commission qui a eu lieu le 1er octobre 2026.

Petite enfance

Mme Bolle de Paoli précise que, par rapport aux statistiques du Couffin, cela fonctionne très bien depuis que les communes de Bernex, Confignon et Perly ont intégré l'association.

A Cartigny, il y a quatre enfants placés au Couffin. A noter que notre commune est la seule qui n'a pas de famille d'accueil de jour. Cela fonctionne très bien parallèlement à la crèche.

De plus, Cartigny va enfin obtenir une quatrième place en 2027 à la crèche d'Aire-la-Ville.

Mme Bolle de Paoli relève l'urgence de réfléchir à un projet intercommunal de crèche pour la Champagne.

Ecole

Les enseignants ont demandé d'acheter des t-shirts identiques pour tous les élèves de l'école à utiliser lors des sorties en groupe. Ces T-shirts seront conservés à l'école.

Pour le projet goûters sains, un atelier sera proposé à toutes les classes de l'école, avec un fruit ou légume distribué à chaque élève à la fin afin de les sensibiliser.

Le rapport n'apporte aucun commentaire ni question.

Le Président passe au vote de l'approbation du rapport des affaires sociales qui est approuvé à l'unanimité par 10 oui.

Compte rendu de la commission culture, loisirs et sports

Il n'y a pas de question, ni remarque.

Compte rendu de la commission Bâtiments

M. Leresche fait un bref compte rendu de la commission des bâtiments de la semaine passée.

Le bureau 3BM3 Atelier d'Architecture SA a présenté un avant-projet pour la rénovation du café de Cartigny. Le dossier est bien construit, avec des questions claires adressées à la commune. Les travaux concernent la rénovation thermique et technique du bâtiment du café de Cartigny ainsi que son annexe. Les architectes ont également fait une proposition d'amélioration esthétique. Leur approche est appréciée par la commune. Le dossier de présentation est à disposition sur CMNet.

L'idée de la commune est de garder une certaine maîtrise des coûts. Selon les contraintes, il faudra négocier en amont avec l'Office cantonal de l'énergie et le service des monuments et sites.

Les améliorations architecturales proposées concernant l'annexe concernent la modification des vitrages afin d'obtenir une certaine uniformité sur le bâtiment, d'ouvrir son plafond afin de donner plus de volume et de créer un accès pour personnes à mobilité réduite (PMR) au café de Cartigny. Un sas d'entrée pour le café sera également intégré dans le projet.

Concernant l'aménagement extérieur, le parking actuel, plutôt sauvage, sera revu. L'une des variantes du projet de 3BM3, qui augmente le nombre de places, empiète un peu sur la verdure. La commission a demandé, en contrepartie, d'améliorer la partie d'accessibilité du côté de la route afin que cela soit plus accueillant.

Le président demande quelles seront les prochaines étapes pour le Conseil municipal. M. Leresche indique qu'il faut avancer jusqu'à l'appel d'offres, puis voter un crédit de construction (initialement pour le mois de mars 2027, mais cela prendra plus de temps). Il faudra répartir les investissements sur la durée selon les différents projets

Concernant le PDCOM, M. Leresche indique qu'il y a eu une séance de travail afin d'avancer et de déterminer certains éléments. Maintenant, les mandataires vont effectuer les corrections et revenir vers la commune pour pouvoir avancer.

Mme Cogne-Balli demande où en est la liste des actuelles et de la projection des futures surfaces nécessaires aux infrastructures en relation avec les différents développements de la commune qui a été discutée lors d'une précédente séance. M. Rodriguez répond qu'un bureau d'urbanisme va s'en charger.

Le compte rendu n'apporte pas de remarques supplémentaires.

6. Questions

Il n'y a aucune question.

7. Divers

Mme Pelz indique que sur le chemin de la Bergerie, il y a un poteau en pierre qui est tombé et un autre qui se déracine.

M. Rodriguez répond que cela sera pris en charge.

Il n'y a pas d'autre divers.

La séance est levée à 20h47.

Le président : Le secrétaire :

…… ……

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES, SCOLAIRES, PETITE ENFANCE, JEUNESSE, AÎNÉS
Rapport de la séance de la commission du 07 octobre 2025

Membres présents :
- Bron Schwartz Guillaume (président)
- Pelz Mélissa
- Cogne-Balli Melanie

Membres excusés :
- Barthassat Fleury Sabine
- Roduit Axel (vice-président)

Conseiller administratif : Bolle De Paoli Delphine (excusée)

Ont été abordés les sujets suivants :

SOCIAL :

- Audition de membres de la compagnie de théâtre la Temeraria, porteuse du projet « rire en résonnance » dans le but de financer un projet de clowns hospitaliers en Arménie.

- Audition de membres de l'association Ferdinand, qui propose des visites d'art thérapie pour les personnes atteintes de démence, leurs proches et les soignants.

Les membres présents proposent de financer 3'500 frs pour le projet « rire en résonnance », ce qui devrait permettre de finaliser le budget de fonctionnement du projet. La question se pose de savoir comment procéder, puisque le projet se déroulera ces prochaines semaines, alors qu'il s'agit d'une subvention pour 2026.

Les membres présents proposent d'attribuer la somme de 5'000 frs « coup de cœur » à l'association Ferdinand pour le projet Ferdinand.

Il est décidé d'auditionner une 3ème association pour l'attribution du budget restant à disposition (6'500 frs) pour le développement d'un projet international.

Pour la Commission : Guillaume Bron Schwartz, président

Conseil municipal de Cartigny Cartigny, le 9 octobre 2026
Commission culture, loisirs, sports

Compte-rendu de la séance du 30 septembre 2026

Présent(e)s : Philippe Bavarel, Stéphanie Gisler, Sabine Barthassat Fleury et Michel Comtat.
Excusé(e)s : François Baudet et Léonie Cocquio.

Points abordés :

- Boîte à livres de Cartigny : a été installée à gauche de l'entrée de la salle communale avec son règlement pour un usage respectueux;
- Boîte à livres de la Petite-Grave : un emplacement adéquat doit être trouvé pour l'installer;
- Bibliothèque : l'Exécutif fait le point régulièrement avec la nouvelle bibliothécaire;
- Cartiglobe 2026 : l'évènement s'est très bien déroulé. L'Exécutif va rencontrer les représentants de la Jeunesse et son futur président pour débriefer;
- Concert du 15 novembre 2026 : concert de chœur italien et tessinois au Temple de Cartigny;
- Les Forces Majeures : concert itinérant avec chœur éphémère d'habitants du canton prévu du 21-25 avril 2027 dans le canton;
- Brocante des musiciens : prévue le 29 mai 2027;
- Spectacle du Théâtre de Carouge : prévu en 2026 et reporté au 2 juin 2027;
- Fête de la musique : 12 au 13 juin 2027 en projet, à coupler éventuellement avec autre chose;
- Projet « Evènement Rhône » : les communes riveraines du Rhône vont proposer des activités lors de cette manifestation qui aura lieu en été 2027;
- « chèques » pour activités sportives ou artistiques : sera abordé à la séance du 26 octobre 2026.

Stéphanie Gisler